

COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Par application mobile



En ligne



<https://www.paybyphone.fr>

<https://www.flowbird.fr>

Prochainement

À l'horodateur tickets dématérialisés



CB



CB
sans
contact



Monnaie

Au guichet



Informations uniquement
Seine Ouest Aménagement
52 promenade du Verger
92130 Issy-les-Moulineaux
stationnement.chaville@orange.fr
01 41 90 67 10

COMMENT S'INSCRIRE EN TANT QU RÉSIDENT - PROFESSIONNEL - ARTISAN ?

Les tarifs spécifiques aux résidents, professionnels et artisans sont accessibles sur inscription :
- **en ligne** : <https://vanves.e-habitants.com>
- **au guichet** : Seine Ouest Aménagement -
52 promenade du Verger - Issy-les-Moulineaux

Informations :

stationnement.vanves@orange.fr
01 41 90 67 10

Une fois l'inscription validée, un droit dématérialisé est associé à votre immatriculation, et les tarifs spécifiques deviennent accessibles sur l'ensemble des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, sites Internet).

LE FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement, due dans les cas suivants :

- Non paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSO, le FPS a été fixé à **35 €**, avec **une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires.

COMMENT PAYER UN FPS ?

J1	FPS minoré	25 €	- En ligne : https://paiement.usager.tefps.fr - A l'horodateur
J+4	FPS	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI.
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J1	En ligne : https://paiement.usager.tefps.fr
J+30	Plus de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, pour contester un FPS, il n'est pas nécessaire de le régler. La contestation est aussi possible par lettre recommandée avec accusé de réception : toutes les informations sur le site Internet www.seineouest.fr (rubrique Stationnement).

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21 Service & appel gratuits



GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT

édition septembre 2020



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SEVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21 Service & appel gratuits





Stationnement également payant le dimanche et les jours fériés pendant les Grands Salons



ZONAGE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE VANVES

VOIES PAYANTES

ZONE ROUGE

Durée maximale conseillée 2h
De 9h à 19h30
du lundi au samedi
Gratuit du 1^{er} au 15 août

ZONE ORANGE

Durée maximale conseillée 5h
De 9h à 19h30
du lundi au samedi
Gratuit du 1^{er} au 31 août

TARIFS VISITEURS

ZONE	1h	2h	2h15	2h30	Au-delà : stationnement non-autorisé	*Résidents et Artisans : 30 minutes consécutives gratuites par jour (sur inscription)
ZONE ROUGE	1,20 €	2 €	15 €	35 €		
ZONE ORANGE	1,20 €	2 €	3 €	4 €	5 €	Au-delà : stationnement non-autorisé

FORAITS

	RÉSIDENT	PROFESSIONNEL	ARTISAN
En zone rouge	Non valable*	Non valable	Non valable*
En zone orange	Valable	Valable	Valable
1/2 journée	0,60 €	Non disponible	Non disponible
Journée	1,10 €	1,10 €	Non disponible
Semaine	5 €	5 €	Non disponible
Mois	20 €	20 €	Non disponible
Trimestre	60 €	Non disponible	Non disponible
Année	200 €	Non disponible	200 €
Véhicule basse émission	0 €	Non disponible	Non disponible
Professionnel de santé effectuant des visites à domicile	Non disponible	0 €	Non disponible

Grands Salons :

Salon International de l'Agriculture - Foire de Paris - Paris Games Week - Salon Nautic
Mondial Paris Motor Show - Salon Livre Paris - Salon des Vins des Vignerons Indépendants